

Séance ordinaire du 23 mai 2023

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire ce vingt-troisième jour du mois de mai deux mille vingt-trois à dix-sept heures trente, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents : les membres du conseil Serge Bonin, Serge Côté, Jeannot Demers, Isabelle Demers, Steve Dorval, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Alexandre Fallu, Ann Jeffrey, Réjean Lamontagne, Amélie Landry, Karine Lavertu, Fleur Paradis et Michel Turner formant quorum sous la présidence du maire suppléant Michel Patry.

Est absent : le maire Gilles Lehouillier.

Assistent à la séance : Stéphane Lafaut, directeur général, et Marlyne Turgeon, greffière.

CV-2023-03-17

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 23 mai 2023, tel qu'il est modifié par le retrait de l'affaire prévue au point 17.4 intitulée :

« Finances et trésorerie

Dépôt du rapport financier 2022 consolidé et des rapports de l'auditeur indépendant

Document d'aide à la décision FIN-2023-028 »

ainsi que par l'ajout de l'affaire suivante :

« Vie communautaire

Aide financière à l'Orchestre symphonique de Lévis

Document d'aide à la décision DVC-ART-2023-008 »

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-03-18

Période de questions

Environ 15 personnes assistent à la séance. Une personne pose des questions et émet des commentaires.

Une question transmise par le biais du formulaire de questions en ligne sur le site Internet de la Ville a été lue par la greffière et le maire répond à la question.

CV-2023-03-19

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mai 2023

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville tenue le 8 mai 2023.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-03-20

Dépôt du procès-verbal des séances du comité exécutif des 2, 8 et 9 mai 2023

Le procès-verbal des séances du comité exécutif tenues les 2, 8 et 9 mai 2023 est déposé.

CV-2023-03-21

Embauche d'un Directeur des finances et trésorier

[Document d'aide à la décision GCH-2023-038](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-05-08 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu

D'embaucher monsieur Frédéric Moisan à titre de Directeur des finances et trésorier, poste de cadre supérieur contractuel à temps complet, et d'autoriser le maire et la greffière à signer le contrat de travail à intervenir entre les parties.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-03-22

Embauche d'un Directeur du développement économique et de la promotion

[Document d'aide à la décision GCH-2023-040](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-05-09 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu

D'embaucher monsieur Etienne Talbot à titre de Directeur du développement économique et de la promotion, poste de cadre supérieur contractuel à temps complet, et d'autoriser le maire et la greffière à signer le contrat de travail à intervenir entre les parties.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-03-23

**Demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes foncières
présentée par Le Filon auprès de la Commission municipale du Québec**
[Document d'aide à la décision DAJSC-2023-003](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution
CE-2023-04-30 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Bonin

De donner une opinion favorable à la Commission municipale du Québec à l'égard de la demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes foncières présentée par Le Filon (CMQ-69627-001), concernant la portion de son immeuble situé au 4577, boulevard Guillaume-Couture, Lévis (QC) G6W 6M6, et d'aviser cette commission que la Ville ne souhaite pas être présente advenant la tenue d'une audience à l'égard de cette demande.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-03-24

**Désignation d'un membre du conseil de la Ville à titre de célébrant
compétent à célébrer des mariages civils ou des unions civiles**
[Document d'aide à la décision DAJSC-2023-004](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution
CE-2023-04-59 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Bonin

De demander au ministre de la Justice de désigner le membre du conseil de la Ville Alexandre Fallu, à titre de célébrant compétent à célébrer des mariages civils ou des unions civiles sur le territoire de la ville.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-03-25

Reddition de comptes sur l'an 3 (2021) et l'an 4 (2022) du Schéma de couverture de risques de deuxième génération 2019-2023 en sécurité incendie de la Ville

[Document d'aide à la décision INC-2023-002](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-04-62 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry

D'adopter la *Reddition de comptes sur l'an 3 (2021) et l'an 4 (2022) du Schéma de couvertures de risques de deuxième génération 2019-2023 en sécurité incendie de la Ville*, telle qu'elle est jointe en annexe à la fiche de prise de décision INC-2023-002.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-03-26

Désignation d'un représentant de l'employeur au comité de retraite du Régime de retraite des employés de la Ville de Lévis (21190)

[Document d'aide à la décision FIN-2023-022](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-04-35 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

De désigner monsieur Simon Roberge-Vallières, à titre de représentant de l'employeur au comité de retraite du Régime de retraite des employés de la Ville de Lévis (21190), afin de terminer le mandat de madame Annie Gaudreault prévu le 7 mars 2024.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-03-27

Désignation d'un représentant de l'employeur au comité de retraite du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Lévis (31986)

[Document d'aide à la décision FIN-2023-023](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-04-36 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

De désigner monsieur Simon Roberge-Vallières, à titre de représentant de l'employeur au comité de retraite du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Lévis (31986), afin de terminer le mandat de madame Annie Gaudreault prévu le 27 juin 2024.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-03-28

Modification du *Régime supplémentaire de retraite des cadres supérieurs désignés de la Ville de Lévis*

[Document d'aide à la décision FIN-2023-027](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-04-40 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'adopter le texte proposé pour le *Régime supplémentaire de retraite des cadres supérieurs désignés de la Ville de Lévis*, tel qu'il est joint en annexe à la fiche de prise de décision FIN-2023-027, et de décréter que ces modifications entrent en vigueur rétroactivement au 1^{er} janvier 2021.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-03-29

Demande d'autorisation présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'aliénation du lot 1 962 444 du cadastre du Québec (chemin Aubin, secteur Saint-Nicolas)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2023-018-R-1](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-04-41 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

De donner à la Commission de protection du territoire agricole du Québec un avis défavorable pour l'aliénation du lot 1 962 444 du cadastre du Québec (chemin Aubin, secteur Saint-Nicolas), et ce, en tenant compte des critères tels qu'ils sont indiqués en annexe à la présente résolution.

[Annexe](#)

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-03-30

Nomination d'un membre au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Lévis

[Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2023-010](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-04-64 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

De nommer madame Mélanie Lebreux, à titre de représentante des citoyennes et des citoyens de la Ville au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Lévis.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-03-31

Aide financière au Patro de Lévis

[Document d'aide à la décision DEV-2023-007](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-04-69 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry

D'accorder une aide financière de 32 271,46 \$ au Patro de Lévis, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-03-32

Avenant 1 à l'entente de visibilité 2023, 2024, 2025, 2026 et 2027 à intervenir avec Créations Hit The Floor

[Document d'aide à la décision DEV-2023-044](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-04-70 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry

De conclure l'avenant 1 à l'entente de visibilité 2023, 2024, 2025, 2026 et 2027 à intervenir avec Créations Hit The Floor, tel qu'il est joint en annexe à

la fiche de prise de décision DEV-2023-044, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-03-33

Aide financière à Le groupe TRAQ pour son projet de mise en valeur de l'histoire de la gare ferroviaire du secteur Charny

[Document d'aide à la décision DEV-2023-047](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-04-71 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry

D'accorder une aide financière de 25 600 \$ à Le groupe TRAQ pour son projet de mise en valeur de l'histoire de la gare ferroviaire du secteur Charny, conformément à la *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie*.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-03-34

Options de renouvellement des contrats d'entretien ménager de divers bâtiments

[Document d'aide à la décision APP-2023-035](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-04-49 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

D'exercer les options de renouvellement de trois années des contrats d'entretien ménager de divers bâtiments (contrat numéro 2020-55-113 groupes 14 et 16), attribués par la résolution CV-2021-02-06 adoptée le 22 mars 2021, au montant de 270 073,06 \$ et 294 8499,52 \$, avant TPS et TVQ, le tout conformément aux conditions prévues aux documents contractuels 2020-55-113 et à la soumission produite par les adjudicataires.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-03-35

Évaluation de rendement insatisfaisant liée à l'exécution du contrat pour les travaux d'entretien ménager pour les bâtiments

[Document d'aide à la décision APP-2023-088](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-04-75 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

D'approuver l'évaluation de rendement insatisfaisant liée à l'exécution du contrat pour les travaux d'entretien ménager pour les bâtiments (appel d'offres 2019-50-28, pour les groupes 2, 4, 6, 8, 11 et 20), intervenu avec Gestion BB et frères inc.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-03-36

Attribution du contrat pour la collecte et le transport des matières recyclables en CCA

[Document d'aide à la décision APP-2023-094](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-04-77 ;

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

D'attribuer le contrat pour la collecte et le transport des matières recyclables en CCA (appel d'offres 2023-50-42), à GFL environmental inc., pour une dépense estimée à 2 569 475,83 \$, avant TPS et TVQ, pour l'option 1, pour une durée de 19 mois, dont le prix sera indexé à compter du 8^e mois, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-03-37

Renouvellement des contrats d'assurance de dommages de la Ville pour la période du 1^{er} juin 2023 au 1^{er} juin 2024

[Document d'aide à la décision APP-2023-100](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-04-78 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

De reconduire les contrats d'assurance de dommages de la Ville pour la période du 1^{er} juin 2023 au 1^{er} juin 2024, tels qu'ils sont décrits à la fiche de prise de décision APP-2023-100.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-03-38

Nomination d'une représentante des usagères ou usagers des services de transport adaptés aux besoins des personnes handicapées au sein du conseil d'administration de la Société de transport de Lévis

[Document d'aide à la décision TMD-2023-018](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-04-47 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Steve Dorval
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner

De nommer madame Cindy Morin, à titre de représentante des usagères ou usagers des services de transport adaptés aux besoins des personnes handicapées au sein du conseil d'administration de la Société de transport de Lévis, pour un mandat d'une durée de quatre ans, tel qu'il est recommandé par la résolution numéro 2023-050, adoptée par cette société.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-03-39

Avis de motion du Règlement RV-2023-34-00 modifiant le Règlement RV-2019-19-21 concernant la création d'une réserve financière pour le financement de dépenses relatives à la réalisation de travaux municipaux d'entretien, de réparation et d'amélioration des infrastructures municipales et des terrains industriels municipaux, situés dans les zones et parcs industriels et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision DEV-2023-043-R-1](#)

Le membre du conseil de la Ville Serge Côté donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2023-34-00 modifiant le Règlement RV-2019-19-21 concernant la création d'une réserve financière pour le financement de dépenses relatives à la réalisation de travaux municipaux d'entretien, de réparation et d'amélioration des infrastructures municipales et des terrains industriels municipaux, situés dans les zones et parcs industriels et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DEV-2023-043-R-1.

Ce règlement a pour objet de porter le montant projeté de la réserve financière de 5 000 000 \$ à 10 000 000 \$.

CV-2023-03-40

Avis de motion du Règlement RV-2023-34-01 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de la classe d'usages P106, entraide humaine (banque alimentaire, ressourcerie ou autre), dans la zone M2558, à proximité de l'intersection des boulevards Alphonse-Desjardins et Étienne-Dallaire, secteur Lévis) et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2023-034](#)

Le membre du conseil de la Ville Amélie Landry donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2023-34-01 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2023-034.

Ce règlement a pour objet d'ajouter la classe d'usages P106, entraide humaine (banque alimentaire, ressourcerie ou autre), dans la zone M2558 et d'y prévoir les normes et spécifications applicables.

CV-2023-03-41

Adoption du Projet de règlement RV-2023-34-01 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de la classe d'usages P106, entraide humaine (banque alimentaire, ressourcerie ou autre), dans la zone M2558, à proximité de l'intersection des boulevards Alphonse-Desjardins et Étienne-Dallaire, secteur Lévis) et assemblée publique de consultation accompagnée d'une consultation écrite

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2023-034](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-04-66 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry

D'adopter le Projet de règlement RV-2023-34-01 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est joint en annexe à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2023-034.

De décréter que l'assemblée publique de consultation soit accompagnée d'une consultation écrite sous la responsabilité de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement, laquelle consultation écrite prend fin la journée précédant la tenue de l'assemblée publique.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-03-42

Adoption du Règlement RV-2023-33-92 modifiant le Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement

[Document d'aide à la décision TMD-2023-010](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2023-33-92 modifiant le Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement a pour objet de régir la circulation, la vitesse et le stationnement sur une partie des rues Canetons (secteur Saint-Jean-Chrysostome) et Métivier (secteur Lévis) et sur une partie de l'avenue des Églises (secteur Charny) ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-03-86 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu

D'adopter le Règlement RV-2023-33-92 modifiant le Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-03-43

Adoption du Règlement RV-2023-33-93 modifiant le Règlement RV-2022-22-51 sur la circulation, la vitesse et le stationnement

[Document d'aide à la décision TMD-2023-010](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2023-33-93 modifiant le Règlement RV-2022-22-51 sur la circulation, la vitesse et le stationnement a pour objet de régir la circulation des camions sur une partie du chemin Bélair Ouest (secteur Saint-Jean-Chrysostome) ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-03-86 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'adopter le Règlement RV-2023-33-93 modifiant le Règlement RV-2022-22-51 sur la circulation, la vitesse et le stationnement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-03-44

Adoption du Règlement RV-2023-33-94 modifiant le Règlement RV-2010-09-41 sur les nuisances, la paix, l'ordre, le bon gouvernement, le bien-être général et la sécurité

[Document d'aide à la décision TMD-2023-017](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2023-33-94 modifiant le Règlement RV-2010-09-41 sur les nuisances, la paix, l'ordre, le bon gouvernement, le bien-être général et la sécurité a pour objet d'augmenter le montant de l'amende minimale prévue pour une infraction commise à

l'article 2 « Obstructions », pour une personne morale, par le remplacement du montant actuel de 600\$ par le montant de 1 250 \$;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-03-88 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

D'adopter le Règlement RV-2023-33-94 modifiant le Règlement RV-2010-09-41 sur les nuisances, la paix, l'ordre, le bon gouvernement, le bien-être général et la sécurité.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-03-45

Adoption du Règlement RV-2023-33-99 modifiant le Règlement RV-2017-17-30 décrétant un emprunt pour l'acquisition des terrains requis pour l'exécution des travaux relatifs au prolongement de la rue de Courchevel

[Document d'aide à la décision FIN-2023-021-R-1](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2023-33-99 modifiant le Règlement RV-2017-17-30 décrétant un emprunt pour l'acquisition des terrains requis pour l'exécution des travaux relatifs au prolongement de la rue de Courchevel a pour objet le retrait de deux immeubles à l'égard desquels les taxes spéciales de secteurs sont imposées, ce qui entraîne l'ajout d'une taxe spéciale générale par une affectation annuelle d'une portion des revenus généraux, la suppression du premier alinéa de l'article 2 concernant le bassin de taxation identifié « Zone A », la modification du pourcentage de la taxe spéciale de secteur et des taxes spéciales de secteur prévue au deuxième alinéa de l'article 2 concernant le bassin de taxation identifié « Zone B » et le remplacement des annexes B et C de ce règlement par de nouvelles annexes B-1 et C-1, et ce, tout en conservant le même objet ainsi que le même montant et le même terme de l'emprunt ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-04-25 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner

D'adopter le Règlement RV-2023-33-99 modifiant le Règlement RV-2017-17-30 décrétant un emprunt pour l'acquisition des terrains requis pour l'exécution des travaux relatifs au prolongement de la rue de Courchevel.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-03-46

Adoption du Règlement RV-2022-22-30 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de la classe d'usages H10, habitation multifamiliale isolée de 36 logements et plus, et augmentation du nombre d'étages autorisés dans la zone M1307)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2023-017](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2022-22-30 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a pour objet :

- d'ajouter la classe d'usages H10 habitation multifamiliale isolée (36 logements et plus) pouvant compter jusqu'à 8 étages à la grille des spécifications de la zone M1307 et d'y prévoir des dispositions applicables;
- de retirer la classe d'usages L301 des usages spécifiquement permis de la grille des spécifications de la zone M1307;
- de porter la marge de recul avant à 12 mètres pour tous les usages autorisés;
- de porter la densité résidentielle nette minimale à 30 logements par hectare;
- harmoniser les marges de recul arrière et latérales.

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-04-65 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner

D'adopter le Règlement RV-2022-22-30 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2022-07-66.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-03-47

Adoption du Règlement RV-2023-33-77 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (retrait du groupe d'usages C8, service d'entreposage intérieur, de la zone I2694 et création de la zone I2697 à même une partie de la zone I2694, parc industriel Lauzon)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2023-056](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2023-33-77 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a pour objet de retirer le groupe d'usages C8, service d'entreposage intérieur, de la zone I2694, de créer la zone I2697 à même une partie de la zone I2694 et d'y prévoir les usages autorisés et les normes et spécifications applicables ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-04-67 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

D'adopter le Règlement RV-2023-33-77 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2023-02-18.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-03-48

Adoption du Règlement RV-2022-22-67 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (modifications des usages autorisés et ajustements de certaines dispositions normatives dans les zones situées en bordure de la route du Président-Kennedy, secteur Pintendre)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2023-057](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2022-22-67 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a pour objet :

- de retirer les classes d'usages C300 Véhicules lourds, C309 Combustibles sauf débit d'essence et C310 Grossistes, centres de distribution, ventes aux enchères et encans de la colonne « Usage autorisé » de la grille des spécifications applicable à la zone C2765;
- d'ajouter le groupe d'usages C2 Commerce au détail et service sensible au transport de marchandises et la classe d'usages C323 Service de réparation de véhicules (débosselage, peinture) à la colonne « Usage autorisé » de la grille des spécifications de la zone C2776 ainsi que les dispositions applicables à ce groupe et à cette classe d'usages puis y retirer la classe d'usages I203 Produits de plastique;
- d'ajouter les groupes d'usages C2 Commerce au détail et service sensible au transport de marchandises et C8 Service d'entreposage intérieur, les classes d'usages C311 Transport de marchandises, messagerie, C312 Entretien, mécanique, remorquage, réparation, remisage ou stationnement de véhicules lourds (autobus, camion, etc.) ou de machinerie agricole et C323 Service de réparation de véhicules (débosselage, peinture) à la colonne « Usage autorisé » de la grille des spécifications applicable à la zone C2778 ainsi que les dispositions applicables à ces groupes et classes d'usages puis y retirer la classe d'usages C202 Véhicules automobiles, motocyclettes, motoneiges, véhicules tout terrain, équipements et accessoires d'entretien motorisé léger (tondeuse, souffleuse, remorque, etc.);
- d'ajouter le groupe d'usages C4 Commerce au détail et service de proximité pour les véhicules à la colonne « Usage autorisé » de la grille des spécifications applicable à la zone C2784 ainsi que les dispositions applicables à ce groupe d'usages puis y retirer les classes d'usages C300 Véhicules lourds, C323 Service de réparation de véhicules (débosselage, peinture) et C401 Mécanique de véhicules (sauf véhicules lourds) ainsi que la « Note 262 »;

- d'ajouter les groupes d'usages C3 Commerce au détail et de gros et services para-industriel et C8 Service d'entreposage intérieur à la colonne « Usage autorisé » de la grille des spécifications applicable à la zone C2798 ainsi que les dispositions applicables à ces groupes d'usages puis y retirer les classes d'usages C306 Service de soudure, C310 Grossistes, centres de distribution, ventes aux enchères et encans, C315 Construction, démolition, excavation, aménagements extérieurs, émondage et abattage d'arbres et C323 Service de réparation de véhicules (débosselage, peinture) ainsi que l'usage spécifiquement prohibé relatif à la classe d'usages C209 Pièces de véhicules moteurs;
- d'ajouter les groupes d'usages C3 Commerce au détail et de gros et services para-industriel et C8 Service d'entreposage intérieur à la colonne « Usage autorisé » de la grille des spécifications applicable à la zone C2818 ainsi que les dispositions applicables à ces groupes d'usages puis y retirer les classes d'usages C304 Outillages, matériaux de construction ou d'aménagements paysagers, équipements saisonniers, C310 Grossistes, centres de distribution, ventes aux enchères et encans, C312 Entretien, mécanique, remorquage, réparation, remisage ou stationnement de véhicules lourds (autobus, camion, etc.) ou de machinerie agricole, C323 Service de réparation de véhicules (débosselage, peinture), H10 Habitation Multifamiliale isolée ainsi que la « Note 95 »;
- d'ajouter le groupe d'usages C2 Commerce au détail et service sensible au transport de marchandises à la colonne « Usage autorisé » de la grille des spécifications applicable à la zone C2840 ainsi que les dispositions applicables à ce groupe d'usages;
- d'ajouter le groupe d'usages C4 Commerce au détail et service de proximité pour les véhicules à la colonne « Usage autorisé » de la grille des spécifications applicable à la zone C2842 ainsi que les dispositions applicables à ce groupe d'usages puis y retirer les classes d'usages C306 Service de soudure et C310 Grossistes, centres de distribution, ventes aux enchères et encans;
- de retirer les classes d'usages C300 Véhicules lourds, C315 Construction, démolition, excavation, aménagements extérieurs, émondage et abattage d'arbres et I207 Bois sauf scierie de la colonne « Usage autorisé » de la grille des spécifications applicable à la zone C2872;
- de modifier la classe d'usage H10 Habitation Multifamiliale isolée de la grille des spécifications applicable à la zone C2873 de manière à y permettre un maximum de 18 logements et prévoir les dispositions applicables à cette classe d'usage puis retirer le groupe d'usages C4 Commerce au détail et service de proximité pour les véhicules et les classes d'usages H1 Habitation Unifamiliale isolée et H4 Habitation Bifamiliale isolée de cette même zone;
- de modifier l'identification de la zone C2873 par « M2873 » afin qu'elle corresponde à une dominance d'usage multifonctionnelle;
- de modifier la classe d'usage H10 Habitation Multifamiliale isolée de la grille des spécifications applicable à la zone M2880 de manière à y permettre un maximum de 18 logements et prévoir les dispositions applicables à cette classe d'usage puis retirer les classes d'usages C323 Service de réparation de véhicules (débosselage, peinture), C401 Mécanique de véhicules, I208 Meuble et ameublement, H1 Habitation Unifamiliale isolée, H4 Habitation Bifamiliale isolée ainsi que la « Note 189 » de cette même zone;

- de retirer les notions de contingentement des usages des grilles des spécifications des zones C2776, C2784, C2798, C2818, C2840, C2872 et M2880;
- d’harmoniser les normes de lotissement, les superficies maximales de plancher, les superficies d’occupation au sol minimum, les hauteurs et les marges de recul présentes aux grilles des spécifications des zones C2765, C2776, C2778, C2784, C2798, C2818, C2840, C2842, C2872, C2873 et M2880;
- d’introduire des dispositions spécifiques relatives aux zones tampons pour les zones C2778, C2784 et C2798;
- de remplacer les dispositions spécifiques applicables à la zone C2818;
- d’interdire l’entreposage extérieur pour les classes d’usages des groupes C3 et/ou C4 qui sont autorisées dans les zones C2765, C2776, C2778, C2784, C2798, C2818, C2840, C2842 et C2872 ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-04-68 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin

D’adopter le Règlement RV-2022-22-67 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2023-02-17.

À la demande du membre du conseil de la Ville Serge Bonin, le maire suppléant appelle le vote sur cette proposition.

Les membres du conseil de la Ville Serge Côté, Jeannot Demers, Isabelle Demers, Steve Dorval, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Ann Jeffrey, Réjean Lamontagne, Amélie Landry, Karine Lavertu, Fleur Paradis, Michel Patry et Michel Turner votent en faveur de la proposition.

Les membres du conseil de la Ville Serge Bonin et Alexandre Fallu votent contre la proposition.

Le maire suppléant déclare la proposition adoptée à la majorité.

Adoptée à la majorité

CV-2023-03-49

Aide financière à l’Orchestre symphonique de Lévis

[Document d’aide à la décision DVC-ART-2023-008](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-05-06 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'accorder une aide financière à l'Orchestre symphonique de Lévis, telle qu'elle est indiquée en annexe à la fiche de prise de décision DVC-ART-2023-008, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-03-50

Période d'intervention des membres du conseil

Plusieurs membres du conseil de la Ville prennent la parole.

CV-2023-03-51

Retrait du projet de prolongement du boulevard Étienne-Dallaire, entre les rues Chateaubriand et Charles-Rodrigue, du programme quinquennal d'immobilisations et du schéma d'aménagement et de développement

ATTENDU QU'aucune étude de circulation ne justifie la nécessité d'un boulevard ;

ATTENDU QUE plus de 400 citoyennes et citoyens ont signé une pétition, afin de souligner leur désaccord avec le prolongement du boulevard et que cette pétition a été déposée dans le cadre de la consultation publique sur le schéma d'aménagement et de développement le 31 mai 2022 ;

ATTENDU QUE 80 des signatures de la pétition contre le prolongement du boulevard proviennent de propriétaires de maisons limitrophes au tronçon routier prévu, et que cela représente la presque totalité des résidentes et résidents limitrophes ;

ATTENDU QUE le district numéro 12 - Christ-Roi se densifie rapidement via l'axe routier de la route du Président-Kennedy et du boulevard Guillaume-Couture, qu'il y a beaucoup d'îlots de chaleur dans le secteur et que le prolongement du boulevard ajouterait encore plus d'îlots de chaleur ;

ATTENDU QUE l'avenir de ces terrains a été au cœur de la dernière campagne électorale partielle et que les citoyennes et citoyens se sont mobilisés pour choisir un élu de l'opposition qui mettait de l'avant l'aménagement d'un grand parc ;

ATTENDU QUE le projet proposé par l'administration ne fait pas du tout l'unanimité chez les citoyennes et citoyens et qu'il est encore temps de ne pas engager des sommes importantes dans son développement ;

ATTENDU QUE la saine gestion financière est au cœur des priorités du conseil de ville dans un contexte inflationniste ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Alexandre Fallu
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Bonin

De retirer le prolongement du boulevard Étienne-Dallaire du programme quinquennal d’immobilisations et du schéma d’aménagement et de développement.

À la demande du membre du conseil de la Ville Serge Côté, le maire suppléant appelle le vote sur cette proposition.

Les membres du conseil de la Ville Serge Bonin et Alexandre Fallu votent en faveur de la proposition.

Les membres du conseil de la Ville Serge Côté, Jeannot Demers, Isabelle Demers, Steve Dorval, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Ann Jeffrey, Réjean Lamontagne, Amélie Landry, Karine Lavertu, Fleur Paradis, Michel Patry et Michel Turner votent contre la proposition.

Le maire suppléant déclare la proposition rejetée à la majorité.

Rejetée à la majorité

CV-2023-03-52

Félicitations à madame Annie Dubois

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Bonin
Appuyé à l’unanimité

De féliciter madame Annie Dubois, soutenue par le 121^e Groupe scout de Saint-Étienne, pour le nettoyage des berges de la rivière Beaurivage dans le secteur Saint-Étienne-de-Lauzon qui a eu lieu le 20 mai 2023, source de fierté et d’inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l’unanimité

CV-2023-03-53

Levée de la séance

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

À 18 heures 33, de lever la séance.

Adoptée à l’unanimité

Michel Patry, maire suppléant

Marlyne Turgeon, greffière
